



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 2232

Texte de la question

M Christian Spiller appelle l'attention de M le ministre du commerce extérieur sur la grave détérioration de la situation de l'industrie textile constatée depuis la fin de l'année 1987 en raison, notamment, d'une poussée accentuée des importations à bas prix dans le domaine de l'habillement, en particulier rendue possible par un certain laxisme dans l'application et la négociation des accords textiles. Il demande quelles actions il envisage à cet égard et si le Gouvernement, comme l'exige la défense de notre industrie textile, entend veiller à une application très rigoureuse des accords AMF, faire preuve d'une très grande sévérité envers les pays du bassin méditerranéen, la Turquie notamment, et ne faire aucune concession dans le renouvellement des accords textiles avec la Chine qui doit intervenir avant la fin de l'année.

Texte de la réponse

Reponse. - L'évolution de la situation de l'industrie textile française et la détérioration du solde des échanges extérieurs de ce secteur constituent une préoccupation prioritaire pour les pouvoirs publics. Cette industrie est en effet confrontée à l'heure actuelle, notamment en raison de l'évolution des parités monétaires, à une concurrence accrue des pays en développement, ce qui justifie pleinement que les instruments de politique commerciale mis en place par la Communauté européenne soient gérés avec toute l'efficacité nécessaire. C'est pourquoi le ministre français du commerce extérieur vient d'intervenir personnellement auprès du commissaire chargé des relations extérieures pour lui demander que les accords passés dans le cadre de l'arrangement multifibres soient gérés rigoureusement, et notamment que les procédures de mise en œuvre des clauses de sauvegarde récemment introduites par la France aboutissent très rapidement. C'est dans le même esprit que sont préparées les négociations textiles en cours, et en particulier le renouvellement de l'accord bilatéral avec la Chine, qui est devenue un des principaux pays fournisseurs de la Communauté pour les textiles et les vêtements. Le Gouvernement engage par ailleurs, en concertation avec les professionnels, une réflexion approfondie sur l'adaptation de l'appareil de production français aux nouvelles conditions de concurrence qui résulteront de l'unification du marché européen, car, compte tenu du poids des échanges intra-communautaires dans l'ensemble du commerce international des produits textiles, c'est cette échéance qui constitue aujourd'hui le défi essentiel des industriels français du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Spiller Christian](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2232

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2496